

Fiche

Les catastrophes naturelles sont particulièrement redoutables, car elles ne peuvent être empêchées. Qu'est-ce alors que la prévention des risques naturels ? Quelles précautions peut-on prendre, malgré tout ? Comment réagir aux catastrophes quand elles se produisent ?

I. Des risques majeurs

- Nos constructions et leurs équipements sont conçus pour nous protéger de phénomènes naturels comme le froid, le vent ou la pluie. Certains phénomènes naturels, cependant, sont des **catastrophes** si violentes qu'elles détruisent la plupart des constructions. Elles mettent en danger de mort pratiquement tous les habitants du territoire qu'elles frappent. Ce sont les risques naturels majeurs, dont les exemples les plus connus sont :
 - les séismes (tremblements de terre) ;
 - les éruptions volcaniques ;
 - les effondrements et glissements de terrain, les avalanches ;
 - les cyclones et très fortes tempêtes ;
 - les incendies massifs (incendies de forêts notamment) ;
 - les inondations.
- Le propre de ces événements est que l'homme ne peut les empêcher que dans quelques cas très rares ; c'est leur principale différence avec les risques causés par l'activité de l'homme lui-même. Notre maîtrise de la nature ne va pas jusqu'à nous permettre de contrôler le climat (vents, pluies qui provoquent la crue de certaines rivières) ou la tectonique des plaques (mouvements souterrains qui sont à l'origine des séismes et des éruptions volcaniques). **Prévenir** les catastrophes naturelles, c'est donc seulement anticiper le risque qu'elles représentent, c'est-à-dire prendre des mesures pour **limiter leurs effets** destructeurs.

II. Comprendre le risque pour le maîtriser

- Les sciences de la Terre sont aujourd'hui suffisamment développées pour expliquer le mécanisme de la plupart des catastrophes naturelles. Cela permet de prendre des mesures de précaution renforcée : constructions aux normes antisismiques ou à l'épreuve des vents violents ; régularisation des cours d'eau par des barrages, des digues ; abattage des arbres dans les forêts le long de couloirs " coupe-feu ", etc. Mais parfois, la seule mesure de précaution réellement efficace est d'interdire la construction dans certaines zones.
- Mais ces mesures de précaution sont coûteuses et gênantes. Souvent, les populations hésitent à engager des dépenses ou à renoncer à des terrains constructibles pour prévenir une catastrophe qui peut très bien ne jamais se produire : c'est le propre du risque d'être **aléatoire**, c'est-à-dire affaire de hasard. Le rôle de la science est donc aussi d'**évaluer** la probabilité du risque et de déterminer quelles régions ont besoin d'une protection particulière et quelles autres sont peu exposées au risque (sachant que le " risque zéro " n'existe nulle part). Encore faut-il, ensuite, que l'État ait la volonté et les moyens de financer les mesures de prévention ou de les imposer aux citoyens. La France ne s'est dotée d'une **politique de prévention** organisée que dans les années 1980, où ont été établis les premiers plans de prévention des risques (PPR). Régulièrement encore, la prévention des inondations est critiquée. Dans les pays pauvres, faute de financement pour la prévention, les catastrophes naturelles font toujours beaucoup plus de victimes que dans les pays riches.

III. Faire face à l'urgence

- Une politique de prévention n'élimine pas tous les risques. Si une catastrophe frappe là où ne l'attendait pas ou si elle est tellement violente qu'aucune mesure de précaution ne suffit contre elle, il n'y a plus qu'une seule solution pour sauver des vies : l'**évacuation** d'urgence de la population menacée. Les évacuations réussies sont celles qui commencent le plus tôt possible (donc celles pour lesquelles on dispose d'un système d'alerte qui anticipe l'événement) et les secours sont d'autant plus efficaces que leur action a été **organisée avant** la catastrophe. Cela fait également partie de la prévention. Certains volcans, par exemple, sont sous " surveillance " permanente et dès qu'une éruption paraît proche, les volcanologues donnent l'alerte. En France, les opérations d'évacuation sont réglées par les plans ORSEC (organisation des secours), qui sont établis obligatoirement dans chaque département.
- Si l'évacuation n'a pas lieu à temps, il faut répondre à une autre urgence : porter secours aux victimes, extraire des décombres les survivants d'un tremblement de terre par exemple. Dans tous les cas, une grande catastrophe naturelle est une catastrophe **humanitaire** : il faut soigner les blessés, héberger les évacués tant qu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux. Quand les catastrophes frappent des pays pauvres, ceux-ci ne peuvent pas en général faire face à ces nécessités, d'où l'importance de la solidarité internationale.

